



Nos réf : SR/HT/DB/HG

Décision du Maire N° 2024-011

Objet : Signature de la convention de cession de Certificats d'Économie d'Énergies (CEE) entre la Commune et la société OTC FLOW France sise à Courbevoie.

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

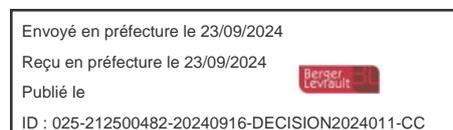
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Considérant** que la Commune souhaite céder les CEE générés par les travaux d'amélioration énergétique réalisés sur son parc d'éclairage public entre 2020 et 2023,
- **Conformément** au dispositif des CEE et à la convention signée avec OTC Flow le 28/09/2023, la commune peut céder ces certificats à des acteurs du secteur privé, OTC Flow dans notre cas, afin de valoriser les économies d'énergie réalisées,
- **Considérant** que l'offre de la Société OTC FLOW BV dont le siège social est à 16, Place de l'Iris à Courbevoie (France), correspond aux attentes de la commune.

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la cession par la commune de 1 559 100 kWh cumac (soit 1 559.1 MWh cumac) de CEE Classique au prix unitaire de 6.50 euros HT/MWh cumac à la société OCT Flow, soit un montant total de 10 134,15 euros H.T.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Montbéliard.



Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 16/09/2024
Publiée sur site internet le : 16/09/2024



Fait à Bavans le 16/09/2023

**La Maire,
Sophie RADREAU**

